



PROGRAMME DE BOURSES DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

**Bourse des réseaux communautaires, assortie d'une
obligation de service et destinée aux étudiants du Québec
se préparant à une carrière en santé et services sociaux**

ANNÉE SCOLAIRE 2024 -2025

GUIDE GÉNÉRAL

Le financement de ce programme a été assuré par Dialogue McGill grâce à
une contribution financière de Santé Canada.

TABLE DES MATIÈRES

PROGRAMME DE BOURSES DE RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES (...)	3
TYPES DE BOURSES	5
DATES LIMITES DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE	6
CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	6
PROCESSUS DE DEMANDE	7
CRITÈRES DE SÉLECTION	8
MODALITÉS DE PAIEMENT	10
ENGAGEMENT DU RÉCIPiendaIRE D'UNE BOURSE	11
LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC ADMISSIBLES	12
PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ ET EN SERVICES SOCIAUX ADMISSIBLES	13
RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS	17
RESPONSABILITÉS DU CANDIDAT	21
RESPONSABILITÉS DU RÉCIPiendaIRE D'UNE BOURSE	21
RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE	22
RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE	23
RESPONSABILITÉS DE DIALOGUE McGill	26
QUESTIONS ET COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES	28

PROGRAMME DE BOURSES DE RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX¹

OBJECTIF

Le Programme de bourses des réseaux communautaires en santé et services sociaux vise à combler le manque de professionnels aptes à s'exprimer en anglais et en français dans les services en santé et les services sociaux dans les régions du Québec² en offrant un soutien aux étudiants qui poursuivent des études dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui souhaitent travailler dans leur région après la fin de leurs études et servir leur communauté. Le Programme de bourses fait partie du Programme de maintien en poste dont la description se trouve sur le site web de [Dialogue McGill](#).

DESCRIPTION

Créées en 2011 par Dialogue McGill, ces bourses apportent un soutien financier aux étudiants en provenance des régions du Québec, possédant des compétences en français et en anglais et qui poursuivent des études à temps plein dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement.

Formation professionnelle: [Établissements et programmes reconnus à la formation professionnelle \(quebec.ca\)](#)

Études collégiales: [programmes-etudes-collegiales.pdf \(quebec.ca\)](#)

Études universitaires: [Établissements et programmes reconnus pour les études universitaires \(quebec.ca\)](#)

Pour chaque bourse reçue, les boursiers s'engagent, après avoir terminé avec succès leurs études, à travailler dans leur région d'origine, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui les parraine, dans un établissement public de santé et de services sociaux pour un minimum d'un (1) an.

<https://m02.pub.msss.rtss.qc.ca/>

Ces bourses assorties d'une obligation de service sont coordonnées localement par les réseaux communautaires d'expression anglaise des régions visées par le Programme (voir page 12). Elles sont conçues pour répondre aux priorités régionales et locales en matière d'accès aux services en langue anglaise. Une liste des domaines de services prioritaires pour chaque région est rendue disponible par le réseau communautaire. Les bourses seront accordées en priorité aux étudiants impliqués dans leur communauté dont le domaine d'études mène à une carrière en santé et services sociaux susceptible de répondre aux besoins dans les domaines de services identifiés prioritaires dans la région.

¹ Le Programme de bourses de réseaux communautaires en santé et services sociaux de McGill sera ci-après désigné sous l'appellation Programme de bourses.

² Pour les fins du Programme de bourses, l'appellation « régions » renvoie aux régions socio-sanitaires du Québec : <https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/regions-sociosanitaires-du-quebec/>

Les réseaux communautaires travaillent en collaboration avec les étudiants récipiendaires qu'ils parrainent et ayant besoin d'être soutenus dans leur recherche de stages pratiques dans leur région d'origine et d'un emploi une fois leur diplôme obtenu. Des organismes tels que Place aux jeunes en région <https://www.placeauxjeunes.gc.ca/emplois> constituent également de bonnes sources de soutien pour les étudiants.

Dans le but créer un lien entre le récipiendaire et l'environnement de travail du CISSS ou CIUSSS de sa région et afin de favoriser le déroulement de son éventuelle intégration dans ce milieu, les réseaux communautaires sont encouragés à collaborer avec le CISSS ou CIUSSS pour organiser des visites d'observation (*job shadowing*) à l'intention du récipiendaire, au moment jugé opportun pour les deux parties au cours de l'année visée par la bourse.

Le Programme de bourses s'adresse à des étudiants qui ont démontré une connaissance de la communauté d'expression anglaise dont ils sont originaires ou un engagement dans cette communauté. Les étudiants doivent fournir des références de la part de deux personnes qui peuvent témoigner de cette connaissance ou de cet engagement et qui pourront évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région dans le domaine de la santé et services sociaux une fois ses études complétées.

Les étudiants qui souhaitent soumettre une demande dans le cadre du Programme de bourses doivent envoyer leurs formulaires de demande à la personne-ressource du réseau communautaire participant de leur région. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants*, à la page 17. Les bourses allouées sont exonérées d'impôt. Les réseaux communautaires qui alloueront des bourses sont priés de communiquer avec les autorités provinciale et fédérale (Agence du revenu du Canada et Revenu Québec) pour obtenir l'information requise en ce qui concerne l'émission de relevés d'impôt.

Il n'existe pas de nombre maximum de bourses qu'un étudiant peut recevoir dans le cadre du Programme, mais chaque bourse accordée équivaut à une année de service après l'obtention du diplôme. Toutefois, les réseaux communautaires participants sont libres de créer leurs propres directives dans ce domaine en fonction de la dynamique locale et régionale.

CATÉGORIES DE BOURSES

Le Programme de bourses de réseaux communautaires en santé et services sociaux se compose de deux (2) types selon le lieu de résidence de l'étudiant au Québec et selon où se situe la maison d'enseignement qu'il fréquente.

À l'extérieur de sa région d'origine :

Ce type de bourse est destiné aux étudiants inscrits dans une maison d'enseignement située À L'EXTÉRIEUR DE LEUR RÉGION.

À l'extérieur de sa région d'origine – Montants alloués		
Université	Cégep/Collège	Formation professionnelle*
10 000 \$	5 000 \$	1 000 \$ -2 000 \$

À l'intérieur de sa région d'origine :

Ce type de bourse est destiné aux étudiants inscrits dans une maison d'enseignement située SUR LE TERRITOIRE DE LEUR RÉGION. Les étudiants dans leur région d'origine qui poursuivent les programmes offerts uniquement à distance seront considérés comme 'à l'intérieur de sa région d'origine'.

À l'intérieur de sa région d'origine – Montants alloués		
Université	Cégep/Collège	Formation professionnelle*
5 000 \$	2 500 \$	1 000 \$ -2 000 \$

Les réseaux communautaires peuvent soumettre un maximum de six (6) demandes au cours de l'année scolaire 2024-2025, excluant les étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle.

*Formation professionnelle

Les réseaux communautaires peuvent recommander au cours de l'année scolaire 2024-2025 un maximum de deux (2) demandes de bourses destinées à des étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle et ce à n'importe quel moment au cours de l'année. Ce maximum est indépendant du maximum indiqué pour les étudiants dans leur région d'origine.

Les programmes de formation professionnelle de moins de 600 heures sont admissibles à une bourse de 1 000 \$.

DATES LIMITES DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE

Dates limites pour les programmes collégiales / universitaires

DATES LIMITES À RETENIR				
Année scolaire	Publication de l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses	Date limite pour la soumission par les étudiants des formulaires de demande au réseau communautaire	Date limite pour la soumission par les réseaux communautaires des formulaires de demande à Dialogue McGill	Décisions rendues par Dialogue McGill
2024-2025	Le 26 mars 2024	Le 7 mai 2024	Le 4 juin 2024	Le 23 juillet 2024

Dates limites pour la formation professionnelle

Afin de s'ajuster au fait que les programmes de formation professionnelle au Québec débutent à différentes dates au cours de l'année, Dialogue McGill a choisi un **appel en mode ouvert exclusive à des étudiants inscrits dans les programmes de formation professionnelle** (voir liste des programmes d'études en santé et services sociaux admissibles à la page 13). Les étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle pourraient appliquer pour une demande à n'importe quel moment au cours de l'année scolaire 2024-2025.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le Programme de bourses est ouvert aux étudiants en provenance des régions du Québec (consulter la *Liste des régions du Québec admissibles* à la page 12), inscrits à des études à plein temps et qui :

- sont des citoyens canadiens (ou résidents permanents) ayant résidé au Québec dans leur région d'origine pendant au moins deux ans (24 mois);
- ont une connaissance de l'anglais et du français leur permettant de prodiguer des services de santé et des services sociaux dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec;
- poursuivent des études dans une maison d'enseignement reconnue par le gouvernement, située À L'EXTÉRIEUR ou À L'INTÉRIEUR de leur région d'origine;
- ont été acceptés aux études à temps plein ou poursuivent des études à temps plein dans un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui permet à l'étudiant de pratiquer sa profession au Québec une fois ses études terminées; ce programme d'études doit les préparer à une carrière où ils offriront des soins et des services directs; consulter la liste de référence des *Programmes d'études en santé ou services sociaux admissibles en page 13*;

- sont inscrits à temps plein pour l'année scolaire 2024-2025;
- s'engagent à travailler, après la fin de leurs études, dans leur région d'origine ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui les parraine, dans un établissement public de santé et de services sociaux pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- acceptent de participer à tout suivi, monitoring ou évaluation du Programme mené par Dialogue McGill et / ou par le réseau communautaire.

Veillez prendre note que les étudiants en médecine sont tenus de travailler dans un établissement de soins de santé et de services sociaux au Québec au moins un an pour chacune des bourses reçues.

Veillez prendre note que le Programme de bourses n'est pas offert aux étudiants inscrits à des programmes d'études indépendants, à des programmes qui ne mènent pas à un diplôme ou à un certificat.

PROCESSUS DE DEMANDE

Les étudiants qui veulent déposer une demande dans le cadre du Programme de bourses doivent communiquer avec le réseau communautaire responsable de la coordination du Programme dans leur région (consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants* à la page 17 du présent Guide) et visiter le site web de [Dialogue McGill](#) pour accéder aux formulaires et à des informations complémentaires.

Étape 1

Les étudiants complètent le *Formulaire 1 – Demande de l'étudiant* précisant le nom de leur région d'origine et indiquant le nom du réseau communautaire participant qui coordonnera (parrainera) leur demande de bourse dans cette région. Veuillez consulter le *Répertoire des réseaux communautaires participants* à la page 17 du présent Guide pour plus de détails.

Étape 2

Les étudiants joignent au *Formulaire 1 – Demande de l'étudiant*, les documents suivants et les font parvenir avec le formulaire dûment complété à la personne-ressource du réseau communautaire participant :

- leur plus récent curriculum vitae
- la lettre officielle d'acceptation à leur programme d'études émise par leur maison d'enseignement
- leur relevé de notes le plus récent; dans le cas d'un étudiant qui en est à sa première année après le secondaire, joindre le plus récent relevé de notes du secondaire.

Étape 3

Les étudiants fournissent deux (2) références issues de leur communauté.

Pour agir à titre de personne de référence, il faut :

- connaître le candidat pour au moins deux (2) années;

- être en mesure de témoigner de l'attachement de l'étudiant à la communauté d'expression anglaise et de son engagement dans cette communauté;
- être en mesure d'évaluer le potentiel de l'étudiant à travailler dans sa région, ou sur le territoire du réseau communautaire qui le parraine pour y offrir des services en anglais, dans le domaine de la santé et des services sociaux après la fin de ses études.

Les personnes de référence peuvent être, entre autres :

- des superviseurs de la communauté de l'étudiant faisant partie d'un organisme gouvernemental ou d'une organisation non gouvernementale (ONG)
- des enseignants d'une maison d'enseignement
- des superviseurs d'un hôpital, d'une clinique, d'un établissement de soins
- des personnes d'une garderie
- des coordinateurs d'un camp d'été
- des superviseurs d'un centre/organisme communautaire
- des superviseurs bénévoles, etc.

Veillez prendre note que le référent ne peut pas être un membre de la famille, un ami, un membre du personnel du réseau communautaire de parrainage ni être impliqué dans une relation médecin-patient avec l'étudiant.

Les étudiants doivent remplir le section 1 du Formulaire 2 – Recommandation communautaire et demander à leurs deux personnes de référence de compléter les sections 2 à 4.

Les personnes de référence doivent faire parvenir par courriel le Formulaire 2 – Recommandation communautaire dûment complété à la personne-ressource du réseau communautaire participant de la région de l'étudiant.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les demandes de bourses seront soumises pour approbation par le réseau communautaire participant en fonction des critères suivants :

- La compatibilité du domaine d'études de l'étudiant avec les zones de service régionales identifiées comme prioritaires;
- L'engagement de l'étudiant à travailler dans son domaine dans sa région, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui le parraine, après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses reçues;
- La qualité des références fournies;
- La qualité du dossier scolaire de l'étudiant;
- La qualité, le contenu et la présentation de la demande de l'étudiant.

PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'APPROBATION

Le processus de sélection des récipiendaires comporte trois étapes : une première étape au niveau du réseau communautaire, une deuxième étape au niveau régional et une troisième étape au niveau de Dialogue McGill.

Processus de vérification par le réseau communautaire

La première étape du processus de sélection consiste en la validation de l'admissibilité de la demande par le réseau communautaire qui la parraine. C'est-à-dire que le réseau communautaire s'assure que la demande ait été soumise dans le cadre de l'échéance annoncée, qu'elle ait été dûment remplie et que l'étudiant réponde aux critères d'admissibilité énumérés plus haut. Le réseau communautaire soumettra toutes les demandes admissibles au Comité de sélection des demandes de bourse.

Processus de sélection des bourses

La deuxième étape se déroule dans le cadre d'un comité de sélection mis sur pied par le réseau communautaire qui parraine le Programme. Le Comité de sélection des demandes de bourse sera composé de représentants de la communauté et du réseau public de la santé et des services sociaux; sa responsabilité consistera à prendre connaissance de toutes les demandes de bourse admissibles soumises au réseau communautaire en vue de s'assurer qu'elles répondent aux demandes prioritaires régionales et de recommander, à Dialogue McGill, un maximum de six candidats en total (excluant les étudiants inscrits dans les programmes de formation professionnelles), rangés par ordre de priorité.

Processus de recommandation par Dialogue McGill

Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill évaluera les demandes de bourse soumises par le Comité de sélection des demandes de bourse en fonction d'une grille d'évaluation fondée sur les critères de sélection énumérés plus haut. Le Comité de recommandation des boursiers de Dialogue McGill procédera à l'attribution des bourses selon l'ordre de priorité accordé par le Comité de sélection des demandes de boursiers. Tous les demandes de bourse seront examinées et évaluées par Dialogue McGill et les décisions de financement seront prises selon un système de classement par priorité. Selon la disponibilité des fonds, les demandes admissibles mais moins prioritaires peuvent être mises sur une liste d'attente et approuvées pour le financement à une date ultérieure.

MEMBRES DES COMITÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT

- Les membres des comités doivent déclarer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou toute situation pouvant être perçue comme telle émanant d'un lien avec un candidat en particulier de même que de tout autre conflit d'intérêt;
- En cas de conflit d'intérêt, le membre du comité doit s'exclure complètement de la discussion et de la décision concernant le candidat en question.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Remise du paiement au réseau communautaire participant

Une fois que Dialogue McGill a approuvé le financement de la bourse, un amendement est apporté au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire pour la période 2023-2025 et envoyé au réseau communautaire afin d'obtenir les signatures requises. Le paiement de la bourse est acheminé au réseau communautaire dans les quarante-cinq (45) jours civils suivant la signature de l'amendement par les deux parties.

Remise du paiement au récipiendaire de la bourse

Le réseau communautaire est responsable de procéder au versement de la bourse au récipiendaire du Programme de bourses. À l'exception des demandes pour les programmes de formation professionnelles, les bourses sont versées en deux paiements égaux : le premier en **mi-septembre** et le deuxième en **mi-janvier**, après réception du Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires : Attestation d'études de l'étudiant.

- Le Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires : Attestation d'études de l'étudiant est mis à la disposition des réseaux communautaires une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée. Ce formulaire confirme l'inscription à temps plein de l'étudiant pour l'année correspondant à la bourse et des résultats scolaires satisfaisants. L'étudiant doit soumettre ce formulaire au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour la session visée.
- Au moment de recevoir le paiement de la bourse, l'étudiant doit signer le Contrat de la boursière qui établit les exigences de la bourse relatives à un non-respect de la part de l'étudiant face à ses engagements. Voir le modèle de document.
- L'étudiant doit remplir le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires: Preuve de versement de la bourse : Section 2C pour confirmer la réception de chacun des versements de bourse remis par le réseau communautaire.

ENGAGEMENT DU RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE

- Le récipiendaire doit s'engager à terminer ses études dans un programme en santé et services sociaux reconnu par le gouvernement qui lui permettra, à la fin de ses études, de décrocher un emploi au Québec dans un établissement public de santé et de services sociaux;
- Le récipiendaire recevra de l'aide financière à condition de demeurer inscrit à temps plein à un programme de santé et services sociaux reconnu par le gouvernement pendant toute la période visée par la bourse;
- Le récipiendaire doit s'engager à travailler dans sa région d'origine, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui le parraine, après la fin de ses études dans un établissement public de santé et de services sociaux pour un minimum d'un an, pour chacune des bourses qu'il aura reçues. Si le boursier ne peut travailler que dans un emploi à temps partiel, il devra pour respecter son contrat accumuler un nombre d'heures de travail équivalant à une année à temps plein;
- Advenant que le récipiendaire ne puisse pas respecter ses engagements, il doit en informer par écrit le réseau communautaire et rembourser le montant de sa bourse en accord avec un contrat signé entre le réseau communautaire et le boursier stipulant que :
 1. Advenant que le récipiendaire abandonne le programme d'études convenu, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant la date de l'abandon, les sommes qu'il aura reçues à titre de bourse;
 2. Advenant que le récipiendaire manque à son engagement en cessant de travailler dans sa région d'origine, ou sur le territoire du réseau communautaire qui le parraine, dans le domaine de la santé et des services sociaux avant l'expiration de la période fixée, il doit rembourser au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme, les sommes reçues à titre de bourse, au prorata de la période qu'il lui restera à couvrir;
 3. Advenant que le récipiendaire manque à son engagement en n'allant pas travailler dans sa région d'origine, ou sur le territoire du réseau communautaire qui le parraine, il devra rembourser les sommes reçues au réseau communautaire qui le parraine, dans les trois ans suivant l'obtention de son diplôme;
 4. Advenant que le récipiendaire ne trouve pas d'emploi dans sa région d'origine, ou sur le territoire du réseau communautaire qui le parraine, mais qu'il en trouve un dans une des autres régions ciblées par le Programme, il sera considéré comme ayant rempli ses engagements après un an d'emploi dans cette autre région pour chacune des bourses reçues. Dans ce cas, le récipiendaire doit fournir la preuve de son insuccès

à trouver un emploi dans sa région d'origine ou sur le territoire du réseau communautaire qui le parraine;

- Le récipiendaire doit fournir une photo numérique et un curriculum vitæ en format numérique au réseau communautaire et accorder à Dialogue McGill, au réseau communautaire et aux établissements de santé et services sociaux la permission de diffuser, à des fins promotionnelles, la photo et le curriculum vitæ de l'étudiant, de même que les renseignements sur la bourse octroyée;
- Le récipiendaire doit accepter que ses coordonnées soient entrées dans une base de données des professionnels de la santé et des services sociaux aptes à fournir des services en anglais, qui pourra être accessible aux établissements de santé et de services sociaux;
- Le récipiendaire doit communiquer avec le réseau communautaire avec toute modification à leurs coordonnées.
- Le récipiendaire doit accepter, une fois ses études complétées, de participer à tout processus officiel de suivi ou de monitoring ou à toute évaluation du Programme menés par Dialogue McGill ou par le réseau communautaire.

LISTE DES RÉGIONS DU QUÉBEC ADMISSIBLES

Le Programme de bourses s'adresse aux étudiants dont la résidence principale est située dans une des régions du Québec ci-dessous.

Région 01 Bas-Saint-Laurent

Région 02 Saguenay—Lac-Saint-Jean

Région 03 Capitale-Nationale

Région 04 Mauricie-et-Centre-du-Québec

Région 06 Montréal

Région 07 Outaouais

Région 08 Abitibi-Témiscamingue

Région 09 Côte-Nord

Région 10 Nord-du-Québec

Région 11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

Région 12 Chaudière-Appalaches

Région 13 Laval

Région 14 Lanaudière

Région 15 Laurentides

Région 16 Montérégie

PROGRAMMES D'ÉTUDES EN SANTÉ OU EN SERVICES SOCIAUX ADMISSIBLES

Le Programme de réseaux communautaires en santé et services sociaux est ouvert aux étudiants en provenance des régions du Québec qui ont été acceptés aux études à temps plein ou qui poursuivent des études à temps plein dans un des programmes suivants de santé et de services sociaux reconnus par le gouvernement et qui leur permettra de travailler dans leur domaine au Québec une fois leurs études terminées.

Le liste des programmes d'études admissibles sera examinées annuellement par le Comité de recommandation des boursiers à Dialogue McGill.

PROGRAMMES DEFORMATION PROFESSIONNELLE

Les programmes ci-dessous sont les programmes de formation professionnelle admissibles qui mènent à un **Diplôme d'études professionnelles (DEP) / Diploma of Vocational Studies (DVS)**.

*Les candidats inscrits à des programmes marqués d'un astérisque sont tenus de fournir un [titre de poste](#) potentiel dans les institutions de santé publique et de services sociaux, compte tenu de leur programme d'éducation, et de décrire comment ils serviront directement les patients après l'obtention de leur diplôme dans le secteur public. Veuillez inclure ces informations dans un document Word séparé joint au *Formulaire 1 - Demande d'étudiant*.

Institutional and Home Care Assistance	Assistance à la personne en établissement et à domicile
Dental Assistance*	Assistance dentaire*
Pharmacy Technical Assistance	Assistance technique en pharmacie
Health, Assistance and Nursing	Santé, assistance et soins infirmiers
Support for Assistive Care in Long-Term Care Centres	Soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée

PROGRAMMES DE NIVEAU CÉGEP / COLLÈGE

Les programmes qui suivent sont les programmes admissibles de niveau cégep/collège menant à l'obtention d'un **Diplôme d'études collégiales (DEC) / Diploma of College Studies (DCS)**.

*Les candidats inscrits à des programmes marqués d'un astérisque sont tenus de fournir un [titre de poste](#) potentiel dans les institutions de santé publique et de services sociaux, compte tenu de leur programme d'éducation, et de décrire comment ils serviront directement les patients après l'obtention de leur diplôme dans le secteur public. Veuillez inclure ces informations dans un document Word séparé joint au *Formulaire 1 - Demande d'étudiant*.

	Audioprothèse
Community, Recreation and Leadership Training*	
Dental Hygiene *	Techniques d'hygiène dentaire*
Diagnostic Imaging	
	Environnement, hygiène et sécurité au travail
Medical Records Management*	
Nursing	Soins infirmiers
Paramedic care	
Pharmacy Technology	Techniques de pharmacie
Physiotherapy technology	Techniques de physiothérapie
Pre-hospital Emergency Care	Soins préhospitaliers d'urgence
Radiation Oncology	Technologie de radio-oncologie
Respiratory and Anaesthesia Technology	Techniques d'inhalothérapie
Social Service	Techniques de travail social
Special Care Counselling / Special Education Techniques	Techniques d'éducation spécialisée
	Techniques de diététique
	Techniques d'électrophysiologie médicale
	Techniques d'intervention en criminologie
	Techniques d'intervention en loisir
	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques
	Techniques d'orthèses visuelles
	Technologie de médecine nucléaire
	Technologie de radiodiagnostic
Youth and Adult Correctional Intervention	

PROGRAMMES DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

Les programmes qui suivent sont les programmes admissibles de niveau universitaire qui mènent soit à un **Baccalauréat / Bachelor's degree**.

*Les candidats inscrits à des programmes marqués d'un astérisque sont tenus de fournir un [titre de poste](#) potentiel dans les institutions de santé publique et de services sociaux, compte tenu de leur programme d'éducation, et de décrire comment ils serviront directement les patients après l'obtention de leur diplôme dans le secteur public. Veuillez inclure ces

informations dans un document Word séparé joint au *Formulaire 1 - Demande d'étudiant*.

Bachelor's degree / Baccalauréat

	Communications (Relations humaines)
	Communication sociale
Criminology (Clinical orientation) *	Criminologie (Orientation clinique) *
Dietetics and Human Nutrition	
Kinesiology	Kinésiologie
Nursing	Sciences infirmières
	Pratique sage-femme
	Loisir, culture et tourisme*
Social Work	Service social - Travail social
	Sexologie
Therapeutic Recreation	

Les programmes universitaires suivants sont éligibles et mènent à une **Maîtrise**.

*Les candidats inscrits à des programmes marqués d'un astérisque sont tenus de fournir un titre de poste potentiel dans les institutions de santé publique et de services sociaux, compte tenu de leur programme d'éducation, et de décrire comment ils serviront directement les patients après l'obtention de leur diplôme dans le secteur public. Veuillez inclure ces informations dans un document Word séparé joint au *Formulaire 1 - Demande d'étudiant*.

Master's degree / Maîtrise

Audiology	Audiologie
Communication Sciences and Disorders	
Counselling Psychology*	
Creative Arts Therapies*	
Criminology (Clinical orientation) *	Criminologie (Orientation clinique) *
Dietetics and Human Nutrition	
	Ergonomie
	Ergothérapie
Nursing	Sciences infirmières
	Soins infirmiers communautaires
Nurse Practitioner	
Nutrition	

Speech and Language Pathology	Orthophonie
Pharmacy	Pharmacie
Physiotherapy	Physiothérapie
	Pratiques psychosociales
	Psychoéducation
Public Health	Santé publique
	Santé environnementale et santé au travail
	Santé communautaire
	Santé et sécurité au travail*
	Santé mentale
	Sciences du comportement humain
Social Work	Service social - Travail social
	Sexologie*
	Loisir, culture et tourisme*

Les programmes universitaires suivants sont éligibles et mènent à un **Doctorat**.

*Les candidats inscrits à des programmes marqués d'un astérisque sont tenus de fournir un titre de poste potentiel dans les institutions de santé publique et de services sociaux, compte tenu de leur programme d'éducation, et de décrire comment ils serviront directement les patients après l'obtention de leur diplôme dans le secteur public. Veuillez inclure ces informations dans un document Word séparé joint au *Formulaire 1 - Demande d'étudiant*.

Doctoral degree / Doctorat

Medicine	Médecine
Psychology*	Psychologie clinique *

RÉPERTOIRE DES RÉSEAUX COMMUNAUTAIRES PARTICIPANTS

RÉGION 01: BAS-SAINT-LAURENT

Heritage Bas Saint Laurent

167, Avenue Belzile, Rimouski, QC, G5L 8Y2

Contact: Anna Cone Titre: Directrice adjointe (santé & services sociaux)
Tel. : 581-317-6237
Site Web: www.heritagelsl.ca E-mail: acone@heritagelsl.ca

RÉGION 02: SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Organisme communautaire anglais du Saguenay- Lac-Saint-Jean

1936 Rue Davis, Suite 105, Jonquière, QC, G7S 3B6

Contact: Brittney Chabot Titre: Directrice générale
Tel. 418-543-4302 E-mail: ed@eco-02.ca
Site Web: www.eco-02.ca

RÉGION 03: CAPITALE-NATIONALE

Les Partenaires communautaires Jeffery Hal

1270 Chemin Ste-Foy, Suite 2000, Québec, QC, G1S 2M4

Contact: Andrew Ayre Titre: Agent de soutien aux programmes
Tel. 418-932-6752 E-mail: aayre@jhparkers.net
Site Web: www.jhparkers.net
www.wejh.ca

RÉGION 04: MAURICIE-ET-CENTRE-DU-QUÉBEC

Centre d'accès pour services en anglais

1045 Rue Chabanel, Drummondville, QC, J2B 2J4

Contact: Shannon Keenan Titre: Agente de projet
Tel. 819-850-5560 E-mail: casemcagent3@gmail.com
Site Web: www.casemcq.com

RÉGION 05: ESTRIE

À ce jour, aucun réseau communautaire n'est associé à cette région.

RÉGION 06: MONTRÉAL

Réseau de Développement et de Prévention Afro-Canadien

6585 Chemin Cote-des-Neiges, Montreal, QC H3S 2A5

Contact: Tooba Waseem Titre: Coordinatrice principale de programmes

Tel. Par courriel seulement E-mail: twaseem@acdpn.org

Site Web: www.acdpn.org

RÉGION 07: OUTAOUAIS

Centre de ressources Connexions

67, Rue du Couvent, Gatineau, QC, J9H 6A2

Contact: Natalie Filiou Titre: Directrice des communications et des opérations

Tel. 819-557-0615 E-mail: N_filiou@centreconnexions.org

Site Web: <http://www.centreconnexions.org>

RÉGION 08: ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Association Régionale des Voisins

139 Ave Rouyn-Noranda, QC, J9X 5A9

Contact: Nathalie Chevrier Titre: Coordinatrice en santé

Tel. 819-762-0882 E-mail: nathalie@neighboursat.ca

Site Web: <https://neighboursat.ca>

RÉGION 09: CÔTE-NORD

Coasters Association Inc

313 Blvd. Bonne Esperance, P.O Box 10, St. Paul's River, QC, G0G 1W0

Contact: Jessica Jones Titre: Préposée aux finances

Tel. 418-379-2006 ext. 224 E-mail: jessica.jones@coastersassociation.com

Site Web: <https://coastersassociation.com>

L' Association Communautaire de la Côte Nord (NSCA)

337 Blvd LaSalle - Local 202, Baie-Comeau, QC, G4Z 2Z1

Contact: Laury Boulianne Titre: Gestionnaire du développement communautaire

Tel. 418-296-1545 ext. 5 E-mail: l.boulianne@quebecnorthshore.org

Site Web: <https://www.quebecnorthshore.org>

RÉGION 10: NORD-DU-QUÉBEC

À ce jour, aucun réseau communautaire n'est associé à cette région. Les étudiants originaires de cette région qui répondent aux critères d'admissibilité et qui désirent soumettre une demande au Programme de bourses sont priés de communiquer avec :

RÉGION 02: Organisme communautaire anglais du Saguenay- Lac-Saint-Jean (ECO-02)

RÉGION 11: GASPÉSIE—ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Comité d'Action Sociale Anglophone

168 Gerard-D-Levesque, New Carlilse, QC, G0C 1Z0, CP 219

Contact: Fay Gallon Titre: Responsable des programmes

Tel. 418-752-5995 E-mail: fay@casa-gaspe.com

Site Web: <https://casa-gaspe.com>

Conseil des anglophones des Îles de la Madeleine

787 Chemin principal, Grosse-Île, QC G4T 6B5

Contact: Lolita Alborghetti Titre: Coordinatrice des ressources humaines

Tel. 581-453-0561 E-mail: lolita@micami.ca

Site Web: www.micami.ca

Vision Gaspé-Percé maintenant

28 Rue St.Patrick, Box #67, Douglastown, Gaspé, QC, G4X 2Y2

Contact: Jessica Synnott Titre: Directrice générale

Tel. 418-368-3212 E-mail: j.synnott@vgpn.ca

Site Web: <http://vgpn.ca>

RÉGION 12: CHAUDIÈRE-APPALACHES

La Corporation de la communauté d'expression anglaise de Mégantic (MCDC)

906 Rue Mooney, Thetford Mines G6G 6H2

Contact: Maureen Small Titre: Responsable des opérations

Tel. 418-332-3851 E-mail: community@mcdc.info

Site Web: www.mcdc.info

RÉGION 13: LAVAL

Association des Jeunes et Parents Agape Inc.

3950 Boul. Notre Dame, Laval, Quebec, H7W 1S7

Contact: Ian Williams Titre: Directeur adjoint
Tel. 514-594-5568 E-mail: ian.williams@agapeassociationinc.com
Site Web: <https://agapeassociationinc.com>

RÉGION 14: LANAUDIÈRE

English Community Organization of Lanaudiere

3657 Rue Queen Street, Rawdon, J0K 1S0

Contact: Carole Gravel Titre: Agente de projet
Tel. 450-834-2268 ext. 4 E-mail: carole.g@ecol-lanaudiere.org
Site Web: <https://www.ecol-lanaudiere.org>

RÉGION 15: LAURENTIDES

4Korners

1650 Chemin d'Oka, Deux-Montagnes, QC, J7R 1M9

Contact: Sophie Maranda Titre: Coordinatrice du développement communautaire
Tel. 450-974-3940 ext. 241 E-mail: sophie@4korners.org
Site Web: <https://4korners.org>

RÉGION 16: MONTÉRÉGIE

Assistance and Referral Center (ARC) – Montérégie Centre

106 Churchill Blvd., Greenfield Park, QC, J4V 2L9

Contact: Debra Dorey Titre: Gestionnaire de programmes
Tel. 514-743-8058 E-mail: pm@arc-hss.ca
Site Web: <https://www.arc-hss.ca>

Partenariat de l'est de la Montérégie pour la communauté d'expression anglaise

551 boul Sir-Wilfrid-Laurier, suite 106, Beloeil, QC, J3G 0A4

Contact: Debbie Hanney Titre: Gestionnaire de programmes
Tel. 450-281-3732 ext. 4 E-mail: Debbie.hanney@mepec-pemca.org
Site Web: <https://mepec-pemca.org>

Réseau Communautaire De La Montérégie Ouest

117 boul Cardinal Leger, Pincourt, QC, J7W 7A8

Contact: Lorie Marcotte Titre: Coordinatrice du développement communautaire
Tel. 514-425-0399 E-mail: lorie@mwcnc.ca
Site Web: <https://www.mwcnc.ca>

RESPONSABILITÉS DU CANDIDAT

L'ÉTUDIANT CANDIDAT À UNE BOURSE A LA RESPONSABILITÉ DE :

1. compléter le Formulaire 1 – Demande de l'étudiant et le soumettre à la personne-ressource du réseau communautaire participant;
2. compléter la Section 1 du Formulaire 2 – Recommandation communautaire et le faire parvenir à ses personnes de référence pour que celles-ci le complètent;
3. si inscrit dans une maison d'enseignement située à l'extérieur du Québec, s'assurer que son programme d'études est reconnu au Québec par l'ordre professionnel approprié.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS :

L'étudiant a la responsabilité de faire parvenir les documents suivants au destinataire prévu.

- Formulaire 1 : Demande de l'étudiant accompagné des documents suivants :
 - un curriculum vitae récent
 - la lettre officielle d'acceptation à son programme d'études
 - son relevé de notes le plus récent

- Formulaire 2 : Recommandation communautaire (page de titre et section 1)

RESPONSABILITÉS DU RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE

L'ÉTUDIANT RÉCIPIENDAIRE D'UNE BOURSE DE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX A LA RESPONSABILITÉ ET DOIT ACCEPTER DE :

1. signer et soumettre le contrat de bénéficiaire de bourse;
2. se conformer aux **Modalités de paiement** telles qu'elles sont décrites à la page 10;
3. soumettre le Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires : Attestation d'études de l'étudiant (remis à l'étudiant par le réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses est approuvée) confirmant l'inscription à temps plein de l'étudiant et un dossier scolaire en règle. Condition préalable au versement de la bourse, ce formulaire est envoyé par l'étudiant au réseau communautaire dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque semestre;
4. aller chercher le paiement de la bourse auprès du réseau communautaire ou fournir les informations requises pour un paiement électronique;
5. confirmer la réception du versement de bourse en signant le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires : Preuve de versement de la bourse - Section 2C et le Contrat de la boursière;

6. fournir au réseau communautaire une photo en format numérique;
7. s'engager par une entente contractuelle avec le réseau communautaire quant aux obligations du récipiendaire, ce qui inclut :
 - informer le réseau communautaire par écrit dans les 30 jours en cas :
 - d'abandon du programme d'études à temps plein ou
 - de non-emploi dans un établissement public du domaine de la santé et des services sociaux situé dans une des régions du Québec admissibles, pour un minimum d'un an pour chaque bourse allouée;
 - accepter que, dans le cas d'un abandon du programme d'études, le remboursement du montant complet de la bourse sera exigé;
 - accepter que, dans le cas de non-emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans un établissement situé dans sa région d'origine, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui le parraine, pour un minimum d'un an, et que le récipiendaire ne soit pas en mesure de prouver qu'il a cherché activement un emploi dans son domaine pendant cette période, le remboursement complet ou partiel (au prorata) de la bourse sera exigé;
 - informer le réseau communautaire dans le cas où lui a été impossible de trouver un emploi dans sa région d'origine, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui le parraine, mais où il a trouvé un emploi dans le domaine de la santé et des services sociaux dans une autre région du Québec. Dans ce cas, le récipiendaire d'une bourse doit pouvoir fournir la preuve d'avoir activement, mais sans résultat, cherché un emploi dans son domaine, dans sa région d'origine, ou sur le territoire desservi par le réseau communautaire qui le parraine.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS :

Si la demande est acceptée :

- Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires : Attestation d'études de l'étudiant
- Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires : Preuve de versement de la bourse
- Contrat de la boursière

RESPONSABILITÉS DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE

LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDIANT A LA RESPONSABILITÉ DE :

1. compléter le Formulaire 2 – Recommandation communautaire (sections 2 à 4) qui lui sera envoyé par courriel électronique par l'étudiant.
2. signer le formulaire et le faire parvenir par courriel électronique à la personne-ressource du réseau communautaire participant dont le nom apparaît à la Section 1 du formulaire.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS :

- Formulaire 2 : Recommandation communautaire (sections 2 à 4)

La référence communautaire doit être fournie par une personne qui a connu le candidat pendant au moins 2 ans et qui peut attester de sa connaissance ou de son implication dans la communauté anglophone, ainsi que de son potentiel à travailler dans sa région ou dans la zone de desserte du réseau communautaire commanditaire, dans le domaine de la santé et des services sociaux à l'issue de ses études.

Veillez prendre note qu'en tant que fournisseur de références, on vous demande de décrire la connaissance et l'implication du candidat dans la communauté anglophone, et d'évaluer son potentiel à travailler dans le domaine de la santé et des services sociaux dans sa région d'origine. Le fournisseur ne peut pas être un membre de la famille, un ami, un membre du personnel du réseau communautaire commanditaire, ni être impliqué dans une relation médecin-patient avec l'étudiant.

RESPONSABILITÉS DU RÉSEAU COMMUNAUTAIRE

LE RÉSEAU COMMUNAUTAIRE A LA RESPONSABILITÉ DE :

1. communiquer avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) et consulter le site web du MSSS pour obtenir la liste des postes clés ayant été identifiés comme vulnérables dans la région et inclure cette information dans la promotion du programme de bourses et dans la sélection des candidats;
2. identifier les zones de services prioritaires en lien avec la population d'expression anglaise qui apparaissent dans le programme d'accès et dans d'autres études disponibles et inclure cette information dans la promotion du programme de bourses et dans la sélection des candidats;
3. promouvoir le Programme de bourses;
4. communiquer avec Dialogue McGill pour les questions relatives au Programme de bourses;
5. former un Comité de sélection des demandes de bourse et en établir les modalités (mandat, composition, directives quant aux conflits d'intérêt, critères de sélection, etc.).

- Le Comité doit inclure des représentants du CISSS ou CIUSSS;
6. coordonner le travail du Comité de sélection des demandes de bourse, soit l'examen des demandes, la recommandation d'un maximum de six (6) demandes de bourses d'étudiants inscrits dans un programme collégial ou universitaire et un maximum de deux (2) demandes additionnelles pour les étudiants inscrits dans un programme de formation professionnelle qui répondent aux critères (maison d'enseignement à l'intérieur leur région d'origine) et les présenter selon l'ordre de priorité;
 7. compléter, pour chaque demande, le Formulaire 3 — Recommandation du réseau communautaire;
 8. vérifier chaque demande de bourse ainsi que les pièces justificatives pour s'assurer que l'information demandée est fournie et que les renseignements sont complets;
 9. demander, au besoin, des informations supplémentaires à l'étudiant ou autres parties;
 10. préparer et soumettre à Dialogue McGill la demande de bourse de l'étudiant accompagnée des documents d'appui (voir *Questions et coordonnées des personnes-ressources*, page 28)
 11. soumettre à Dialogue McGill une copie des Recommandations du Comité de sélection des demandes de bourse signée par les membres du comité;
 12. transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses à l'étudiant;
 13. signer l'amendement apporté au contrat existant entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
 14. veiller à ce que l'étudiant se conforme à *l'Engagement des récipiendaires d'une bourse* et aux *Modalités de paiement* énoncées aux pages 10 du présent Guide;
 15. recevoir de Dialogue McGill les paiements des sommes allouées;
 16. veiller à ce que l'étudiant et le réseau communautaire complètent et signent le Contrat de la boursière distribué par Dialogue McGill quant aux obligations du récipiendaire tant avant qu'après l'obtention de son diplôme avant le versement du paiement;
 17. remettre le paiement de la bourse au récipiendaire du Programme de bourses, sur une base semestrielle, en deux paiements égaux, le premier à la mi-septembre et le second à la mi-janvier, après réception du Formulaire 1 à l'intention des récipiendaires : Attestation d'études de l'étudiant confirmant l'inscription de l'étudiant aux études à temps plein pour

l'année scolaire 2024-2025 et des résultats scolaires satisfaisants (ce formulaire est mis à la disposition du réseau communautaire une fois que la demande dans le cadre du Programme de bourses a été approuvée). Condition préalable à la remise de la bourse, ce formulaire doit être reçu dans les quinze (15) jours civils suivant la date limite d'inscription officielle fixée par la maison d'enseignement pour chaque session;

18. confirmer le paiement de la bourse au récipiendaire d'une bourse en remplissant le Formulaire 2 à l'intention des récipiendaires : Preuve de versement de la bourse (fournie au réseau communautaire une fois la demande dans le cadre du Programme de bourses approuvée);
19. travailler en collaboration avec l'étudiant récipiendaire en vue de l'obtention d'un stage pratique dans la région a) en fournissant à l'étudiant et à la personne responsable des stages dans la maison d'enseignement les coordonnées du coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS; b) en fournissant au coordonnateur des stages au CISSS ou CIUSSS le nom du récipiendaire de la bourse, son champ d'études et ses disponibilités en vue d'un stage pratique dans leur établissement;
20. travailler en collaboration avec l'étudiant récipiendaire en vue de l'obtention d'un emploi

dans un établissement public de santé et des services sociaux de la région en le tenant au courant des ouvertures de postes dans la région et en tenant informé le personnel de recrutement du CISSS quant au programme d'études du récipiendaire de la bourse et à la date prévue de l'obtention de son diplôme;

21. maintenir à jour les coordonnées de l'étudiant;
22. assurer le suivi du dossier du récipiendaire et s'assurer que ce dernier respecte *l'Engagement du récipiendaire d'une bourse* ainsi que le Contrat de la boursière. Traiter, le cas échéant, le remboursement des montants reçus des boursiers qui ont manqué à leurs obligations et s'assurer du respect de tout autre option de remboursement;
23. informer par écrit Dialogue McGill de tout manquement d'un récipiendaire à ses engagements, demander l'approbation préalable de McGill quant au plan de remboursement négocié avec le récipiendaire et informer Dialogue McGill par écrit une fois le plan de remboursement achevé;
24. recueillir et transmettre à Dialogue McGill les données nécessaires à la reddition de comptes, selon les conditions énoncées dans le contrat;
25. obtenir une photographie numérique de l'étudiant et transmettre celle-ci à Dialogue McGill.
26. participer au suivi, au monitoring et à l'évaluation du Programme de bourses.

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS :

Les réseaux communautaires doivent SOUMETTRE les documents suivants à Dialogue McGill (voir *Questions et coordonnées des personnes ressources à la page 28 du présent Guide*) :

Formulaire 3 : Recommandation du réseau communautaire

- Doit être rempli, signé électroniquement et soumis par courriel électronique par la personne-ressource du réseau communautaire participant accompagné des documents d'appui suivants:

Formulaire 1 : Demande de l'étudiant, incluant les documents suivants :

- le curriculum vitæ le plus récent de l'étudiant
- la lettre d'admission de l'étudiant au programme émise par la maison d'enseignement
- une copie du relevé de notes le plus récent de l'étudiant

Formulaire 2 : Recommandation communautaire (x2)

- Un formulaire distinct pour chacune des deux personnes de référence

RESPONSABILITÉS DE DIALOGUE MCGILL

DIALOGUE MCGILL A LA RESPONSABILITÉ DE :

1. superviser le Programme de bourses;
2. gérer le budget du Programme de bourses;
3. développer et gérer le plan de communication du Programme de bourses;
4. promouvoir le Programme de bourses par l'entremise des réseaux communautaires participants;
5. envoyer l'appel de demandes dans le cadre du Programme de bourses aux réseaux communautaires participants;
6. former un Comité de recommandation des boursiers : en fixer les modalités de fonctionnement dont la composition, les critères de sélection et les directives concernant les conflits d'intérêt;
7. examiner les Demandes de bourse afin de s'assurer qu'elles sont complètes et demander, le cas échéant, des informations additionnelles;
8. appliquer les *Critères de sélection* indiqués à la page 8 du présent Guide et approuver ou refuser le financement en conséquence;
9. transmettre les résultats du processus de sélection relatif au Programme de bourses au réseau communautaire;
10. après l'approbation des demandes, transmettre au réseau communautaire les Formulaires 1 et 2 à l'intention des récipiendaires (Attestation d'études de l'étudiant et Preuve de versement de la bourse);
11. après l'approbation du financement des bourses, apporter un amendement au contrat entre l'Université McGill et le réseau communautaire;
12. verser les paiements au réseau communautaire;
13. recevoir l'information quant aux récipiendaires qui ont manqué à leurs obligations, en ayant auparavant autorisé le plan de remboursement négocié avec l'étudiant, et signer le plan de remboursement complété;
14. recueillir et transmettre à Santé Canada les données nécessaires à la reddition de comptes;
15. assurer le monitoring, le suivi et l'évaluation du Programme de bourses.

QUESTIONS ET COORDONNÉES DES PERSONNES-RESSOURCES

Les étudiants et les personnes de référence qui voudraient plus d'information à propos du Programme de bourses sont priés de communiquer avec le réseau communautaire de leur région dont les coordonnées apparaissent dans le *Répertoire des réseaux communautaires participants*.

Les réseaux communautaires de toutes les régions doivent **faire parvenir les demandes de bourses** et soumettre toute questions concernant le programme de bourses à Mme Manxi Guo.

Personne-ressource : Manxi Guo

Titre : Agente de projet,
Programme de recrutement
et de rétention

N° de téléphone : 514-398-2631

Courriel : Retention.dialoguemcgill@mcgill.ca
